



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Conseil d'administration 05-2023 du 30 novembre 2023

Point « Convention de subvention relative à une plateforme sécurisée au profit des collectivités territoriales conclue avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale »

Délibération n° 2023-26 du 30/11/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-3 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 modifiée de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8 ;
- Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;
- Vu l'article 194 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la note de présentation,

A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

D'autoriser le directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires à signer la convention de subvention relative à l'emploi des crédits du plan France 2030 pour une plateforme sécurisée au profit des collectivités territoriales avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Fait à Paris, le 30/11/2023,

Le président du conseil d'administration

Christophe BOUILLON

